

Sommières, le mardi 11 décembre 2017



Secrétariat Général
Réf. : BBz/MS 111217

Affaire suivie par
Bruno BARTHEZ et Michèle LELOU
☎ 04 66 80 88 02 ou 04 66 80 89 84
E-mail: mairie@sommieres.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DECEMBRE 2017



PROCES VERBAL



Le **05 décembre 2017** à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en mairie dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy MAROTTE, Maire.

Conseillers en exercice : 26	Présents : 22	Représentés : 2	Votants : 24
------------------------------	---------------	-----------------	--------------

PRESENTS : Guy MAROTTE(Maire), Guy DANIEL, Hélène de MARIN VERJUS, Pierre MARTINEZ, Jean-Pierre BONDOR, Hélène GALIA GRAVAT(adjoints), Maryse SIRVENT, Yvette BERTRAND COURTOT, Camille SEGUIER, Sandrine MROZOWSKI, Jean-Louis RIVIERE, Christophe SCHERRER, Patrick CAMPABADAL.(conseillers délégués), Régis CARRIERE, Christian PIERRE, Suzanne HERISSON, Robert DAUMAS, Sylvie ROYO, Véronique CHATARD, Dominique VALMALLE, Mireille VALLORANI, Louise BILLY

ABSENTS EXCUSES : Jean-Jacques ROUSSET (Procuration à Monsieur BONDOR Jean-Pierre), Michel FRANGEOT (procuration à Monsieur CARRIERE Régis)

ABSENTS : Sabrina BERTONE, Bastien MAURY

SECRETAIRE DE SEANCE : Hélène GALIA-GRAVAT

Questions diverses - Zone de Corata : devenir de la zone et projet photovoltaïque

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes est propriétaire d'un ensemble foncier à Corata et précise qu'elle a un projet de cession d'une partie pour la création d'un parc photovoltaïque.

Il précise que la Zone d'activité économique envisagée initialement ne se fera pas, faute de demande. Il indique qu'actuellement des travaux sont en cours sur les réseaux avec une part financée par la commune (hors périmètre ZAE) et une part financée par la CCPS.

Il passe la parole à Pierre MARTINEZ pour une présentation de ce projet et invitera, à l'issue, les membres du conseil municipal à définir leur position, favorable ou opposée au projet.

Pierre MARTINEZ présente le contenu de la note qui a été distribuée. S'il rappelle que la commune n'est pas décisionnaire pour les dossiers relevant de la compétence de la CCPS, il souhaite néanmoins recueillir l'avis de la commune et de son conseil.

Il rappelle que le prix du foncier de Corata, acheté par la CCPS, a été soldé sur le budget 2016 de la CCPS pour un montant avoisinant les 1 million d'euros.

Il rappelle que la ZAC qui devait être réalisée en régie n'a pas pu aboutir, faute de demande pour des opérations d'envergure et de concessionnaire.

Il indique qu'un contact a été établi avec la société Urba Solar, sise à Montpellier, qui commercialise et installe des panneaux photovoltaïques de fabrication française. D'autres propositions ont été reçues et étudiées mais s'avèrent moins intéressantes.

L'offre faite par cette société est l'achat de 7 hectares et la location d'un hectare dans le cadre d'un bail sur une durée de 30 ans (terrain de l'ancien incinérateur qui ne peut être vendu compte-tenu des contraintes de sol).

Il indique que ce projet a fait l'objet d'une présentation en bureau communautaire et qu'il a été validé. La CCPS s'est préoccupée de l'impact visuel d'un tel équipement et a souhaité s'entourer de toutes les garanties pour qu'un traitement paysager soit intégré au projet.

Il précise que les questions de démantèlement en fin d'opération ont été traitées et que des mesures compensatoires sont prévues.

Régis CARRIERE fait part de sa surprise et de la soudaineté de la demande d'avis. Il indique que si il y a quelques mois ce projet n'aurait pas appelé de remarques particulières de sa part, il en est autrement depuis que la Région a attribué le lycée à la commune. Il considère que le lycée va susciter une montée en puissance de ce secteur urbain et devrait générer un besoin en logement. Il se demande pourquoi il serait

judicieux de se séparer de terrains alors que les formations dispensées dans le cadre des filières techniques à venir pourraient amener des entreprises à s'intéresser à Sommières. Il considère qu'il ne faut pas se précipiter et il serait favorable éventuellement à une solution de location sur une durée de 10 ou 20 ans. Pour lui, le prix de cession n'est pas important car il ne peut que supputer une augmentation à 10 ans.

Pierre MARTINEZ précise que les baux se font sur 30 ans et que cela constitue une aliénation du foncier, de la même manière.

Régis CARRIERE considère qu'une cession du foncier est irréversible et qu'aucune maîtrise n'est possible sur le devenir du projet et du terrain.

Pierre MARTINEZ rappelle que la demande ne s'est pas exprimée à ce jour et que même les « Ateliers du Territoire », conduits par la DREAL, ont conclu à la difficulté de valoriser cette zone, excentrée. Il indique avoir intégré la réalisation future du lycée et précise qu'une réserve de 5 hectares sera disponible pour des projets futurs. Par ailleurs, il souligne que le SCOT Su Gard ne favorise pas le mitage.

Jean-Pierre BONDOR considère qu'on ne dispose pas d'autres réserves foncières et que cette entrée de ville ne doit pas être défigurée. Il estime qu'aucune protection végétale ne pourra gommer l'impact d'un tel équipement. De plus, il considère que le promoteur de ce projet ne pourra garantir l'entretien de cet écran végétal. Il souligne par ailleurs que le projet nécessite la cession de parties de chemins communaux. Il rappelle que lorsque la commune de Calvisson s'est opposée à la réalisation de la surface commerciale, la communauté de communes a supporté les effets de ce choix. Il pense par ailleurs qu'un secteur comme le Bois de Minteau, dont les objectifs ont été revus à la baisse, est suffisamment vaste pour accueillir un tel projet. Enfin, il signale que pas plus tard que la veille, une demande de foncier a été faite par un porteur de projet.

Sylvie ROYO souligne :

- que cette étude avait été lancée avant que nous la commune ne soit choisie pour le lycée,
- que les terrains allaient prendre de la valeur - même si un projet habitat n'est pas envisageable sur le site, il pourra l'être tout autour, et l'inesthétique des panneaux rendra les terrains moins facilement commercialisables,
- que, même si le terrain appartient à la CCPS, les particuliers qui pourraient s'installer sur la zone deviendraient Sommiérois, et que la qualité des nouveaux arrivants est corrélative de l'attractivité du site,
- qu'il est toujours dommage de céder du terrain (surtout à si bas prix) car c'est définitif....

Pierre MARTINEZ indique que ce projet est conforme au PLU tel qu'il a été approuvé par le Conseil Municipal et redit son attachement à l'insertion paysagère d'un tel projet.

Jean-Pierre BONDOR fait remarquer qu'en Espagne trois champs photovoltaïques sur quatre sont à l'abandon et les sociétés qui les ont créées ont disparues. Il attire l'attention sur la nécessité d'un entretien constant des panneaux pour maintenir leur niveau de production. En témoigne l'entretien réalisé sur les panneaux photovoltaïques du CTM.

Véronique CHATARD pense pour sa part que cette société est solide.

Pierre MARTINEZ précise que le niveau de production est de la responsabilité de la société et qu'il est de son intérêt de maintenir au maximum le niveau de production des panneaux par un entretien adapté. Qu'ils produisent peu ou beaucoup, c'est leur affaire.

Robert DAUMAS s'inquiète de l'impact visuel d'une telle installation.

Jean-Louis RIVIERE pense qu'on ne peut pas parler de nuisances comme on le ferait pour un champ d'éoliennes.

Christophe SCHERRER pense que tout le monde est d'accord pour promouvoir les énergies renouvelables, mais comme souvent s'oppose à ce que cela se fasse chez soi.

Pierre MARTINEZ se dit intimement convaincu par l'intérêt d'un tel projet et son utilité tant pour la CCPS que pour la commune, sinon il ne l'aurait pas présenté. L'objectif, c'est aussi de réinjecter une partie conséquente du produit de la cession du foncier pour réhabiliter les zones de Corata et de l'Arnède.

Jean-Pierre BONDOR rappelle l'engagement de l'équipe municipale lors de la campagne électorale. Pour lui ce type de projet n'y trouve pas sa place. Il pense se rappeler que la liste ne voulait pas permettre le déclassement des terres agricoles au profit de champs photovoltaïques.

Christian PIERRE demande si la CCPS et la commune conserveront suffisamment de terrain pour leurs besoins respectifs. Si oui, il sera favorable à la cession. Il demande à pouvoir réfléchir.

Monsieur le Maire indique que la prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le mardi 19 décembre. Compte-tenu de la nature des débats, de la volonté exprimées par certains de ne pas se décider dans l'instant, il propose que chacun réfléchisse à l'enjeu de ce dossier et que celui-ci sera soumis à avis au prochain conseil.

Pierre MARTINEZ souligne qu'il n'engagera pas la CCPS si la commune exprime un avis défavorable.

Monsieur le Maire indique par ailleurs que les services de l'Etat sont fortement mobilisés, autour de **Monsieur LALANNE**, Secrétaire Général de la Préfecture, pour permettre l'implantation du lycée. Une seconde réunion s'est tenue en ce sens en Préfecture ce lundi 4 décembre.

Il indique que le Permis de construire de la gendarmerie a été déposé et qu'il fait l'objet d'une instruction par les services de l'Etat.

Concernant la sécurité, il indique que des renforts de gendarmerie vont être accueillis à DURRELL pour pallier le manque d'effectif de la brigade de Sommières qui compte actuellement 8 gendarmes au lieu des 12 prévus.

La séance est levée à 22h45

Le Maire,
Guy MAROTTE

